



# RAVALEMENT DE FAÇADES

L'opération «Ravalement de façades» lancée en 2003 vise à soutenir la réhabilitation du patrimoine bâti privé ancien sur tout le territoire communal. Par décision du conseil municipal du 6 décembre 2018 cette aide a été augmenté jusqu'à 10 000 €.

## Bénéficiaires

Propriétaires occupants ou bailleurs de résidence de plus de 10 ans et n'ayant pas fait l'objet d'un ravalement depuis moins de 10 ans sur le territoire de la Ville de La Ricamarie.

## Nature des investissements

Les travaux de reprise notamment des parties verticales (piquage, enduits, peintures, traitement des réseaux aériens). Les façades concernées sont celles donnant directement sur la voie publique ainsi que les pignons ou murs aveugles visibles de la rue à l'exception des devantures commerciales.

## Aide financière

Le taux de subvention est fixé à 30% du montant TTC des travaux.  
Le montant de la subvention est plafonné à 10 000 €.

## Modalités de versement

La demande d'aide sera à faire avant le démarrage des travaux par un courrier de demande de subvention adressé à Monsieur le Maire et sur présentation du devis et du descriptif du procédé utilisé.

Après étude du devis une notification d'octroi sera alors délivrée sur laquelle le montant de la subvention accordée sera noté. L'aide sera versée sur présentation de la facture acquittée.

A l'issue des travaux, un contrôle sera réalisé par la commune.

L'aide pourra être recalculée si les factures correspondant aux travaux sont inférieures aux devis lors de la demande. En cas de dépassement des devis, la subvention n'est pas susceptible d'être révisée à la hausse.

## Dispositions particulières

Ces travaux seront engagés et conduits dans le respect de la réglementation en vigueur, notamment sous condition des autorisations d'urbanisme nécessaires délivrées par la commune.

La couleur sera conforme au nuancier annexé au Plan Local d'Urbanisme.

Cet accord est indépendant des autorisations nécessaires en cas d'autres demandes de subventions (ANAH, Etat...)

## Pièces à fournir

- Devis de l'entreprise
- Courrier de demande du propriétaire
- Relevé d'Identité Bancaire

**Le dossier complet est à adresser à :**

Mairie de La Ricamarie Place Michel Rondet - BP 42 - 42150 LA RICAMARIE

Tél. : 04.77.81.04.13